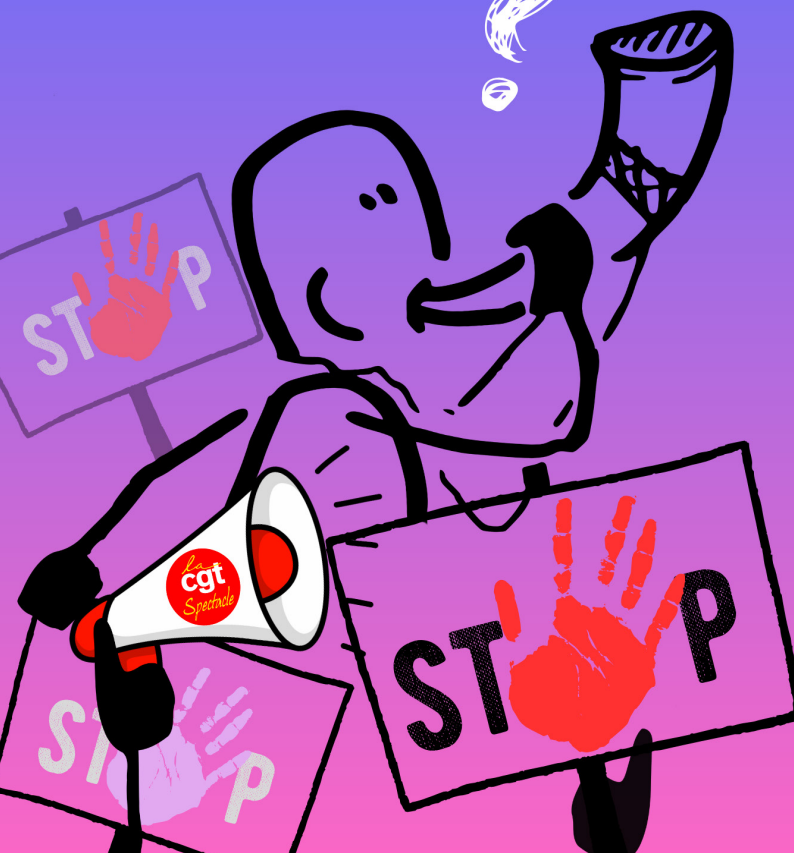


Victime, témoin ? Je signale les

VHMSS ?



FACE AUX VHMSS JE FAIS QUOI ? ON FAIT LE POINT !

LES VHMSS ... ÇA VEUT DIRE QUOI ?

Les VHMSS désignent les Violences et Harcèlement Sexistes, Sexuels et Morales. Comment réagir face aux VHMSS ? Malheureusement, le silence reste encore trop souvent la règle quand on subit des violences. **Ce silence doit cesser aujourd'hui. Il faut changer les mentalités et les comportements !**

LES VHMSS, C'EST QUOI ?

- **Le viol.** il désigne tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital, commis avec violence, contrainte, menace ou surprise et sans le consentement de la victime. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des violences physiques pour qualifier un acte de viol. Le viol ou la tentative de viol est un crime, interdit et puni par la loi, même s'il est commis par le conjoint de la victime.
- **Harcèlement sexuel.** Action de harceler en actes ou en paroles. Fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou des comportements à connotation sexuelle qui portent atteinte à sa dignité ou d'user de pressions pour obtenir un acte de nature sexuelle (délit). Le harcèlement sexuel est une violence fondée sur des rapports de domination d'intimidation, interdite et punie par la loi.
- **Violences sexuelles.** Elles se définissent comme étant tout acte sexuel, toute tentative d'acte sexuel, tout commentaire ou avance de nature sexuelle dirigés à l'encontre d'une personne sans son consentement. Elles portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne et sont interdites par la loi et sanctionnées pénalement.
- **Violences sexistes.** Se définit comme sexiste tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.
- **Emprise.** L'emprise psychologique se caractérise par différentes étapes qui mènent progressivement à la dépendance affective et à la prise de pouvoir du manipulateur sur sa victime. C'est souvent un préalable aux violences sexuelles qui pourront ensuite être considérées comme consenties.

VICTIME, TÉMOINS DE VHMSS, QUI CONTACTER ?

Le secteur culturel, dont la CGT spectacle, est mobilisé contre les VHMSS. Une cellule d'écoute et de soutien - gratuite et qui garantit la confidentialité des appels - est à disposition des professionnel·les de la culture victimes ou témoins de VHMSS partout en France (soutien psychologique et consultation juridique) :

- violences-sexuelles-culture@audiens.org
- www.violences-sexuelles-culture.org



POUR LA CGT SPECTACLE, LUTTER CONTRE LES VSS EST UNE NÉCESSITÉ !

Depuis de nombreuses années la Cgt du Spectacle (avec ses syndicats) lutte contre les Violences et Harcèlement Sexistes, Sexuels et Morales qui sévissent dans nos secteurs et a réaffirmé à plusieurs reprises son combat pour obtenir l'égalité entre les femmes et les hommes et contre toute forme de VHMSS !

La CGT du Spectacle a ainsi participé :

- à la signature en 2020 d'un plan d'actions pour promouvoir l'égalité femmes/hommes ainsi que la lutte contre les VHMSS sur le champ du spectacle vivant et enregistré et la mise en place de la Cellule d'écoute Audiens ;
- en 2022 à un accord dans la branche des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) rappelant notamment les obligations qui pèsent sur l'employeur en matière de sécurité au travail et les prérogatives du Comité social et économique (CSE) quand des faits de violences sont portés à leur connaissance ;
- en 2023 à un accord applicable au 1^{er} janvier 2024 dans la branche des entreprises du secteur privé du spectacle ; à l'élaboration de kits de prévention dans les CCHSCT adapté à l'audiovisuel et au cinéma conçu pour prévenir, réagir et traiter les signalements relevant des VSS ;
- à encourager les formations auprès des adhérent·es comme celles dispensées par l'Afdas associé à Olecio mettant à disposition et en accès libre un centre de ressources multimédias pour agir durablement contre les VSS au travail,
- à diffuser les ressources et les outils en matière de sensibilisation, information et orientation contre les VSS comme ceux du Centre National de la Musique (CNM) ou encore du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC).

La fédération est particulièrement attentive aux travaux du ministère de la Culture qui a lancé en mars 2025 un « nouveau plan de lutte 2025-2027 » contre les VHMSS s'articulant autour de 4 axes : prévenir et former plus massivement ; mieux repérer et signaler les faits de harcèlements et de violences, agir et prendre des mesures rapidement, renforcer l'accompagnement des victimes.

Elle est également attentive au rapport d'avril 2025 rendu par la Commission d'enquête relative aux violences commises dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de la publicité soulignant la nécessité d'encadrer de manière renforcée le travail artistique avec le métier de coordinateur d'intimité.

Elle suit attentivement également la CGT profondément investie dans l'instauration d'une loi intégrale contre les VHMSS avec le lancement de la Coalition en octobre 2025 aux côtés de 45 autres organisations pour mettre fin à l'impunité et protéger les victimes.

D'AUTRES QUESTIONS SUR LES VHMSS ?

Nous sommes là pour vous répondre ! N'hésitez pas à contacter les syndicats de la CGT Spectacle, retrouvez toutes les coordonnées en scannant ce code QR.





**PLUS QUE JAMAIS, C'EST LE
MOMENT DE SE SYNDIQUER!**

ADHEREZ A L'UN DES SYNDICATS DE LA CGT SPECTACLE
EN FLASHANT LE CODE QR CI-DESSOUS



LA CGT SPECTACLE

***FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS DU SPECTACLE, DE L'AUDIOVISUEL, DU CINÉMA,
DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DE L'ACTION CULTURELLE CGT***

cgtspectacle@fnsac-cgt.com
01.48.03.87.60
www.cgtspectacle.com
Instagram @cgtspectacle

Facebook @cgt_spectacle
Bluesky @cgtspectacle.bsky.social
Mastodon/Piaille @cgtspectacle@piaille.fr